

ASSEMBLEE GENERALE CDYBB

INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'AG

Jour : Lundi 02 Juin 2008 à 18 heures

Lieu : Mairie de Fontenay le Fleury

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Par courrier au plus tard le 15 avril.

Renouvellement des mandats du Comité Directeur.

17 postes sont à pourvoir dont au moins 3 postes féminins.

CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Président du Comité Départemental des Yvelines de Basket Ball, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 10 mai 2008, date impérative.

Est éligible au Comité Directeur, toute personne majeure, jouissant de ses droits civiques, licenciée auprès du Comité des Yvelines de Basket, depuis au moins 6 mois, à la date de l'élection.

Les candidats à l'élection doivent joindre une copie de leur licence à l'envoi du recommandé.

La liste des candidatures est arrêtée par la Commission électorale nommée par le Comité Directeur du 21 avril 2008. (3 personnes à désigner.)

La liste des candidatures est adressée à toutes les associations et membres individuels avant le 22 mai 2008.

Pour participer à l'Assemblée Générale du Comité des Yvelines de Basket, les clubs doivent être à jour de leur trésorerie.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera adressé avant le 26 mai 2008.

LES VŒUX

Les vœux à présenter à l'Assemblée Générale doivent parvenir par écrit sur le document ci joint (un seul vœu par document), avant le 03 mai 2008, date impérative, au siège du CDYBB.

Passé ce délai, ils ne pourront pas être pris en compte.

PROPOSITION DE RECOMPENSES

Vous pouvez proposer au Comité Directeur des propositions de récompenses. Elles doivent parvenir au CDYBB avant le 28 avril 2008. (Lettre de félicitations ou médaille de Bronze.)

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CDYBB A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

Conformément aux statuts de la FFBB, le Comité des Yvelines doit élire 2 représentants à l'Assemblée Générale de la FFBB du 27 au 29 juin 2008 à Deauville et à l'Assemblée Générale Elective du mois de décembre 2008. Seuls voteront pour les représentants à l'Assemblée Générale, les groupements sportifs n'ayant aucune équipe en championnat de France ou championnat régional qualificatif au championnat de France.

CANDIDATURE

Est éligible en tant que délégué pour l'Assemblée Générale Fédérale, toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée auprès du Comité des Yvelines de Basket, depuis au moins 6 mois à la date de l'élection.

Les candidatures doivent être adressées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Président du CDYBB avant le 10 mai 2008 en précisant « représentant du CDYBB aux assemblées générales fédérales ».

Les candidats doivent joindre une copie de leur licence à l'envoi en recommandé.